



COMMUNE DE GOYRANS

Séance du Conseil municipal du 07/11/2023

Procès-Verbal

Le SEPT novembre de l'an deux mille vingt-trois, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

La séance est ouverte à 20h30

Madame le Maire procède à l'appel nominal et demande aux Membres du Conseil Municipal chargés d'une délégation de pouvoir de bien vouloir le faire connaître.

Présents : Véronique HAITCE, Maire,
Jean-Jacques ALMERO, Marie-Laure BOUCHERET, Anne-Claire CAMAIN, Eric GEORGET,
Corinne LACOSTE, Hubert MARTY, Nathalie MONTADAT, Denis VAILLANT.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir : Julie COLLANGE a donné pouvoir à Véronique HAITCE, Domingo MUJICA a donné pouvoir à Hubert MARTY.

Empêchés et excusés d'assister à la séance et sans donner pouvoir : Sandrine VANCOPPENOLLE, Laurent ZANDONA

Empêchés d'assister à la séance et sans donner pouvoir : Mathilde PEYREGA,
Pierre ROGNANT.

Secrétaire : Anne-Claire CAMAIN

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du passage en non-valeur pour créances irrécouvrées par le comptable
- Demande de subvention pour l'installation d'une porte motorisée aux ateliers municipaux
- Demande de subvention pour l'installation d'une porte sécurisée pour l'école élémentaire
- Demande de subvention pour la mise aux normes électriques de l'école élémentaire
- Demande de subvention pour le changement de deux ordinateurs pour le secrétariat
- Questions diverses

Point 1 : Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du 31 août 2023.

Madame le Maire propose la candidature de Anne-Claire CAMAIN. Aucune autre candidature n'étant proposée, Anne-Claire CAMAIN est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 31 août 2023 est approuvé.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil municipal présents de signer le feuillet de clôture de la séance du 31 août 2023



COMMUNE DE GOYRANS

Séance du Conseil municipal du 07/11/2023

Procès-Verbal

Point 2 : Approbation du passage en non valeur pour créances irrécouvrées par le comptable.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de délibérer afin d'admettre en non-valeur, les créances irrécouvrées par le comptable selon la liste 4759000531 / 2022 présentée, soit pour un montant total de 40,52 €

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Avant d'aborder les points relatifs aux demandes de subvention proposées, Madame le Maire rappelle que les dépenses liées à ces biens ont été prévues dans le budget 2023.

Point 3 : Demande de subvention pour l'installation d'un moteur pour la porte du garage des ateliers municipaux (correction de l'intitulé erroné présenté dans la convocation).

Dans le cadre du projet d'installation d'un moteur pour la porte du garage des ateliers municipaux, Madame le Maire présente le devis de l'entreprise «P.A.S. Fabricant» et propose de demander une subvention au conseil départemental.

Le coût total est estimé à 1 476,00 € HT.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Point 4 : Demande de subvention pour l'installation d'une porte sécurisée pour l'école élémentaire.

Dans le cadre du projet d'installation d'une porte sécurisée à l'école, Madame le Maire présente le devis de l'entreprise « L'OMBRE BAIE» et propose de demander une subvention au conseil départemental.

Le coût total est estimé à 4 217,55 € HT.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Point 5 : Demande de subvention pour l'installation la mise aux normes électriques de l'école élémentaire.

Dans le cadre du projet de travaux de mise aux normes électriques de l'école, Madame le Maire présente le devis de l'entreprise «GRYGIER» et propose de demander une subvention au conseil départemental.

Le coût total est estimé à 1 895,00 € TTC.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Point 6 : Demande de subvention pour le changement de deux ordinateurs pour le secrétariat

Dans le cadre du projet de remplacement de deux ordinateurs au secrétariat de mairie, Madame le Maire présente le devis de l'entreprise «LOREMA» et propose de demander une subvention au conseil départemental.

Le coût comprend deux PC, deux stations génériques, les licences microsoft, l'installation.

Le coût total est estimé à 2 456,00 € HT.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Point 7 : Questions diverses

Concert de Noël : information prévue dans le LPG de décembre. Date du 17 décembre 2023. Salle du conseil prévue pour faire un pot en suivant. Une réunion de préparation va être organisée.



COMMUNE DE GOYRANS

Séance du Conseil municipal du 07/11/2023

Procès-Verbal

Point antenne : recours du 20/09/23 de Free contre l'arrêté d'opposition. Mémoire en défense à produire avec l'avocate de la commune, photos du chemin de biscans sont prévues avec un huissier demain mercredi 8 novembre. Pas de plaidoirie devant le tribunal administratif, le rapporteur fera sa présentation au juge. La procédure peut durer entre 18 mois et deux ans sauf si Free demande un référé, qui n'a pas été demandé à ce jour. Tant que l'opposition de la DP n'est pas levée par le juge, Free ne peut rien faire.

Autre possibilité offerte : la médiation, qui peut être demandée à tout moment. Cette procédure permettrait d'envisager une alternative (procédure suspensive) et d'établir un dialogue avec FREE, aujourd'hui inexistant.

Si une réflexion devait se faire au niveau d'un PLUI, elle devra inclure un travail sur les trames vertes et bleues pour limiter les projets de ce type.

La pression de l'État sur les opérateurs oblige la commune à envisager une réflexion sur l'emplacement présentant le moins de nuisances pour le village et les administrés si Free persiste dans sa quête d'une implantation goyranaise. Une réunion publique, pour aborder l'avenir et échanger avec la population au-delà du projet actuel sera à organiser, en demandant à l'avocate d'être présente. Prendre conscience que si à ce jour certains secteurs ne sont pas impactés par cette antenne, avec des futurs projets ils pourraient l'être. Montrer que nous sommes tous concernés.

La commune tient compte de l'avis des goyransais mais ces dossiers sont sensibles et les communes n'ont quasi jamais gain de cause face à la justice.

Au regard du dernier mail transmis à ses adhérents, PRESCOTE ne souhaite pas participer à la recherche d'emplacements d'implantations alternatives.

Levée de séance à 21h58

Fait à Goyrans, le 7 novembre 2023

Anne-Claire CAMAIN

Secrétaire de séance

Véronique HAITCE

Maire de Goyrans

Affiché le : 13/11/2023